

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 30 septembre 2026 à 20h

Date de la convocation : 24/09/2026

Date d'affichage : 24/09/2026

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	22	22

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 24/09/2026.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M. CHOMAT Pascal - Mme GOMES DE OLIVEIRA Eléonore - M. LAMURE Christophe - Mme VERPY Evelyne - M. CELEN Devris - Mme MERMET DAGUES Sophie - M. PARGA José - M. POIRON Jean-Pierre - Mme TRICAUD Françoise - Mme DUCORPS Dominique - M. PONCET Marc - M. FEDIX Christian - Mme FAVRE Isabelle - M. PLATHEY Pierre - M. CARBON Olivier - Mme BOULOGNE Emmanuelle - Mme HINSCHBERGER Edith - M. AULAS Sébastien - Mme DUCROUX Morane - Mme DELORME Amandine - M. MICHEL Quentin

POUVOIRS DEPOSES :

EXCUSE(S) : Mme PERONNET Béatrice

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PONCET Marc

Objet : Décision Modificative portant sur le budget commune

Madame VERPY expose que les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Les décisions modificatives répondent aux mêmes règles d'équilibre et de sincérité que le budget primitif et peuvent être également transmises par le préfet à la chambre régionale des comptes.

Les décisions modificatives doivent, comme les budgets, être présentées section par section et différencier nettement les dépenses et les recettes, notamment pour l'investissement, où les articles de recettes et de dépenses sont identiques.

La commune a reçu le montant définitif de la subvention versée par la dotation de solidarité rurale (DRS) qui est supérieur aux prévisions initiales.

Il est proposé d'affecter les crédits supplémentaires en recette et en dépense pour conserver l'équilibre budgétaire sur l'exercice en cours, comme suit :

Imputation	OUVERT	REDUIT	Commentaires
D F 011 60632	10 000,00		
D F 011 60633	20 000,00		
R F 74 741121	30 000,00		

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement	EQUILIBRE	
Depenses	Ouvertures		30 000,00	Solde Ouvertures	
	Réductions			Solde Réductions	
Recettes	Ouvertures		30 000,00		
	Réductions				
Equilibre :	Ouv. - Red.			Ouv. - Red.	

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la proposition
- D'autoriser M. le Maire à appliquer la décision modificative
- D'autoriser M. le Maire à signer les documents qui en résulteront.

M. PONCET Marc
Secrétaire de séance

Monsieur Gilles DUPIN
Maire

Fait et délibéré à Balbigny,
A Balbigny, le 30/09/2026



